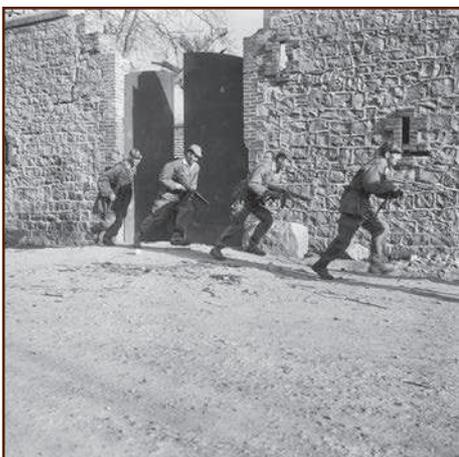




Recrutement des harkis à Palestro, région d'Alger, septembre 1959. © Ecpad / Berges

Au sens strict, les harkis étaient des soldats supplétifs « Français-musulmans » recrutés par l'armée française dans les campagnes algériennes, entre 1955 et 1962. Ces hommes sont en quelque sorte les héritiers des soldats indigènes qui, dès 1831, participèrent, aux côtés des unités métropolitaines à la conquête du territoire, puis au maintien de l'ordre colonial. Pendant la guerre d'indépendance, outre les harkis, la France recruta jusqu'à quatre autres catégories d'auxiliaires algériens dont le rôle demeure difficile à apprécier.

Chronologiquement, les Groupes mobiles de police rurale (GMPR) furent les premières unités supplétives formées en Algérie (janvier 1955). Recrutés en priorité parmi les anciens combattants, ils comptaient 10 000 hommes en 1958 – un effectif qui ne devait plus augmenter de façon significative ultérieure-



Nouvellement recrutés, des harkis s'entraînent à La Cherrata, dans la région de Constantine, février 1960. © Ecpad / Klerzkowski

La guerre d'Algérie des harkis

Parmi les mots hérités de la présence française en Algérie, peu possèdent une charge émotionnelle aussi forte que celui de « harkis ». Cinquante ans après l'indépendance algérienne, l'histoire des auxiliaires algériens de l'armée française souffre encore d'un certain nombre de présupposés.

ment. Les GMPR remplissaient des missions d'intervention légère pour sécuriser les campagnes, les marchés, les axes de communication.

À compter de 1955, l'armée créa un deuxième type d'unités auxiliaires : les mokhaznis. Servant dans des « makhzens » de 30 hommes environ, ils étaient à la disposition des officiers commandant les Sections administratives spécialisées (SAS), nouvellement créées pour pallier les défaillances de l'administration dans les campagnes algériennes. On dénombrait environ 20 000 mokhaznis vers 1958-1959. Quotidiennement, leurs missions étaient dépendantes de l'officier chef de SAS, entre police rurale, recherche de renseignement et participation aux opérations du secteur.

La création concomitante des harkis et des groupes d'autodéfense fut plus tardive (1956). Ces groupes étaient constitués de villageois armés par l'administration pour participer à leur propre sécurité. Jusqu'à 30 000 armes leur furent ainsi distribuées, bien que l'apport opérationnel de ce type d'unité demeura des plus réduits. Les harkis étaient des Algériens recrutés brièvement pour assister l'armée lors des opérations qui avaient lieu à proximité de leur *douar*. Si leur caractéristique temporaire ne survécut pas à l'intensification de la guerre, les harkis demeurèrent toutefois, jusqu'en novembre 1961, statutairement des « journaliers ». Faiblement armés à l'origine, ils furent progressivement équipés d'armes de guerre – fusils et pistolets-mitrailleurs, essentiellement. Leur nombre ne cessa de croître pour atteindre environ 60 000 hommes entre 1959 et 1961. Cette période, alors que le

général Challe était commandant en chef à Alger, constitua l'acmé du recrutement des auxiliaires algériens par l'armée française, sur l'ensemble du territoire colonial. Les harkis formaient alors le groupe le plus nombreux et le plus opérationnel – c'est-à-dire le plus associé aux opérations militaires de « maintien de l'ordre ». Pour les officiers qui les commandaient, ils constituaient une force d'appoint pour assurer la sécurité des secteurs quadrillant le bled. Patrouilles, gardes, ratissages, opérations... durant lesquelles les harkis pouvaient servir d'éclaireurs, de voltigeurs, renforcer une section ou encore former des sections propres. Comme la plupart des autres auxiliaires, les harkis étaient, en principe, recrutés localement. De nombreux officiers attendaient d'eux qu'ils les informent sur les activités nationalistes de leur secteur. Une minorité de harkis participa par ailleurs à des missions d'infiltration ou de « nomadisation » dans le bled – notamment au sein des « commandos de chasse », entre 1959 et 1961, ou du célèbre commando Georges. Environ 3 000 d'entre eux perdirent la vie pendant ces missions ; cela témoigne de l'âpreté des affrontements.

La question des motivations des auxiliaires demeure l'une des plus débattues. Depuis 1962, plusieurs causes ont été successivement avancées, qui se complètent dans les faits : le patriotisme (la fidélité à la France – ou plus largement à l'ordre), les pressions exercées par l'armée française (recrutements forcés), la recherche d'une solde (motivation économique), la réaction aux exactions du Front de libération national (FLN). Pour comprendre



Des harkis, nouveaux incorporés, patrouillent dans le secteur de la région de Palestro, septembre 1959.

© Ecpad / Berges

comment plusieurs dizaines de milliers d'Algériens décidèrent de s'associer au maintien de l'ordre colonial, il est nécessaire de compléter ces explications et de les réinscrire dans leur contexte socio-économique. La prise en compte du contexte social et familial apparaît fondamental pour mieux cerner le passage à l'acte – qu'ils fussent chefs ou soutiens de famille –, au sein d'une société rurale fortement hiérarchisée. En outre, cette société était marquée par la stratégie militaire appliquée par la France en Algérie. Pour ne donner qu'un exemple, les déplacements massifs de population, induits par la pratique des zones interdites et des regroupements de populations, entraînent un bouleversement des sociabilités traditionnelles et accentuèrent une paupérisation rurale déjà sensible avant-guerre. Ici, la solde des auxiliaires apparaît comme un élément parmi d'autres d'une mise sous assistance de la société rurale algérienne.

Tout aussi sensible, le récit des violences commises au moment de l'accession de l'Algérie à l'indépendance laisse de nombreux points dans l'ombre. Malgré une première baisse des effectifs courant 1961, 40 000 harkis demeuraient armés en mars 1962, alors qu'étaient signés les accords d'Évian. Leur démobilisation s'effectua dans le chaos, entre désertions, désarmements et exactions. Entre mars et juillet 1962, l'armée française accueillit dans ses

camps en Algérie plusieurs milliers d'« Algériens menacés » – majoritairement d'anciens harkis et leurs familles, mais également d'anciens élus, fonctionnaires et autres supplétifs. Cet accueil aboutit au transfert en métropole d'environ 10 000 « Français musulmans » à la fin du mois de juin, quelques jours seulement avant l'indépendance. Durant la même période toutefois, plusieurs ministères unirent leurs efforts pour limiter l'installation des anciens harkis en métropole. Arguant tour à tour de la crainte de l'OAS, de la nécessité du contrôle migratoire ou de leur difficile intégration en métropole, les ministres Pierre Messmer (Armées), Louis Joxe (Algérie), Robert Boulin (Rapatriés), Roger Frey (Intérieur) adressèrent à leurs subordonnés différentes directives concourant à limiter la migration des anciens auxiliaires (harkis et mokhaznis, principalement).

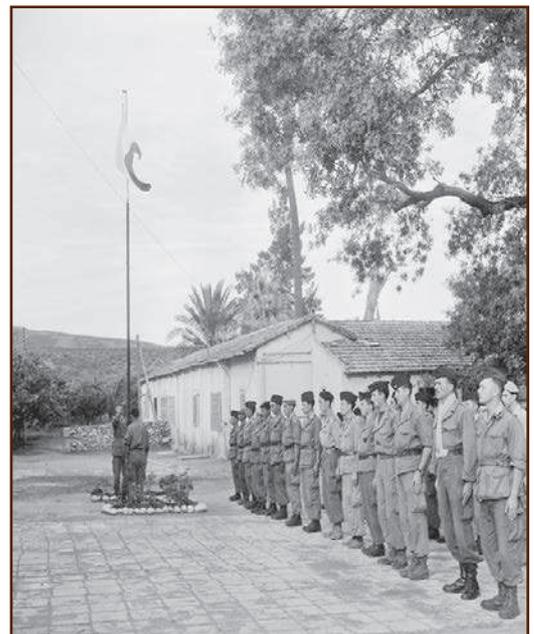
Les exactions débutèrent dès le printemps. Elles restèrent dans un premier temps limitées, ne concernant que d'anciens auxiliaires, mais également d'anciens élus, des fonctionnaires ou leurs familles. Dans le langage courant – en particulier dans la presse hostile à de Gaulle qui se fit l'écho de ces violences – le terme « harkis » change alors de sens, pour désigner tout « Français de souche nord-africaine » (FSNA) menacé par le FLN en raison de son attitude pendant la guerre.

Après l'indépendance, les exactions se généralisent en Algérie. L'est apparaît la région la plus touchée par les violences et ce, jusqu'à la fin de l'année 1962. Un bilan précis de cette période demeure encore impossible à établir aujourd'hui. Durant les premiers mois de l'indépendance algérienne, plusieurs dizaines de milliers d'Algériens sont tués, ou dépossédés de leurs biens, ou encore emprisonnés. Parmi ces derniers, plusieurs milliers seront employés au déminage des barrages construits par

l'armée française aux frontières marocaine et tunisienne quelques années plus tôt. En septembre, Ahmed Ben Bella stabilise son pouvoir à Alger. Les violences cessent progressivement durant l'hiver. L'armée française poursuit sa mission d'accueil et de transport. Au total, 27 000 Algériens seront déplacés par des moyens militaires jusqu'à la fin 1963. Dans le même temps toutefois, 30 000 à 40 000 personnes de plus, menacées, gagneront la métropole par leurs propres moyens ou avec l'aide d'anciens officiers – témoins de l'insuffisance du plan de transfert officiel. Les réfugiés seront hébergés dans des camps aménagés à la hâte, inadaptés à un séjour prolongé. 41 000 « harkis » passeront par ces camps. Une ordonnance, datée du 21 juillet 1962, leur retira la nationalité française. Pour redevenir français, les « harkis » devront signer une « déclaration reconnitive de citoyenneté » validée par un juge. D'un point de vue strictement légal, ils étaient alors des « Français rapatriés d'Algérie ». Dans les faits, différents dispositifs réglementaires les privèrent toutefois des mêmes droits que les pieds-noirs jusque dans les années 1980. ■

François-Xavier Hautreux

Docteur en histoire



Des harkis participent à la descente des couleurs, centre d'instruction d'Hamman Meskoutine, dans le Constantinois, novembre 1959.

© Ecpad / Antoine